

# De la violence privée à la reconnaissance du tort

## L'exemple des femmes étrangères et d'origine étrangère

**Smaïn Laacher**, Sociologue Centre d'étude des mouvements sociaux (cnrs-ehess)

**Texte communiqué à partir du Débat d'actualité du 10 mars 2009, organisée par le Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne.**

Les matériaux inédits sur lesquels nous avons travaillé (401 fiches téléphoniques, 261 lettres de plainte ainsi qu'une trentaine d'entretiens approfondis)<sup>1</sup>, exposent pour la première fois des souffrances privées et une volonté de porter sa plainte dans l'espace public (association, commissariat, tribunal, procureur, avocat, etc.). La plainte doit être entendue comme un tort qui demande à être reconnu, autrement dit qui ne doit pas échapper à une exigence de justice ou qui demande à être départagée en justice. Le caractère nouveau et original de la parole de ces femmes qui ont décidé de protester publiquement contre l'inacceptable tient au fait que cette parole écrite n'est pas le résultat d'une sollicitation ou la construction d'un système de justification par procuration (avocat ou psychologue qui relatent les problèmes de leur client ou de leur patient). L'exposition écrite de souffrances singulières et l'aspiration à transformer sa plainte en un tort reconnu permet à la personne de (re)mettre de l'ordre dans le monde de ses malheurs et permet du même coup au sociologue d'accéder à l'univers des personnes et à leur sens du juste et de l'injuste. Examinons et mettons en perspective historique le courrier envoyé à Ni Putes Ni Soumises et à Voix de Femmes. Explorons le tout d'abord en tant que tel, non pas dans son contenu mais dans les conditions qui l'ont rendu possible, signifie se demander s'il a existé par le passé un courrier similaire en provenance des mêmes populations. La réponse est sans nul doute négative. Pour autant, cela ne rend pas toute comparaison impossible et non pertinente. Un courrier quantitativement très important envoyé de 1967 à 1981 à une radio, celle de RTL dont l'animatrice fut Mémie Grégoire<sup>2</sup>, autorise en toute rigueur une comparaison historique et sociologique.

<sup>1</sup> Les fiches téléphoniques et le courrier nous ont été fournis par deux associations, Ni putes Ni soumises et Voix de femmes. La première association d'où proviennent les fiches téléphoniques et une partie du courrier (161 lettres) est une association généraliste qui reçoit un courrier abondant plusieurs thématiques, les plus importantes en nombre étant celles du mariage forcé, des violences intra-familiales, du harcèlement moral et de la violence conjugale. Les hommes qui écrivent le font dans 99% des cas pour approuver ou désapprouver l'action des associations d'aide aux femmes. Jamais pour exprimer une souffrance ou dénoncer un quelconque abus dont ils seraient victimes. L'autre partie du courrier (100 lettres) porte entièrement sur le mariage forcé et nous a été confiée par Voix de Femmes, association spécialisée dans l'aide aux femmes et aux jeunes filles qui sont sur le point d'être mariées de force ou l'ont déjà été. Enfin, nous avons réalisé une série d'entretiens approfondis auprès de femmes et de jeunes filles ayant subi des violences et qui ont porté plainte ou qui y « songent » mais, sans l'avoir fait. De l'avis mêmes des associations, rares sont celles qui sont destinataires d'un courrier sollicitant une aide, faisant état de souffrances ou exprimant une plainte en matière de violence conjugale ou familiale.

<sup>2</sup> Inaugurée en mars 1967 sous le triple signe de la révolution radiophonique, de l'invention dans l'univers des programmes (celle de la confession publique) et du scandale moral (la violence faite aux femmes), l'émission de Mémie Grégoire marque une rupture fondamentale dans l'histoire des émissions féminines de la radio. En effet, ce nouveau programme a pris place dans une tranche horaire, occupée sans interruption depuis 1935 par « Le Passe-temps des dames et des demoiselles ». Le programme radiophonique féminin était conçu, jusqu'au milieu des années soixante, sur le modèle des conversations de salon. Jean Farran, le nouveau directeur de RTL depuis 1967, Jean Namur, qui introduisit Mémie Grégoire dans l'univers de la radio, et l'animatrice elle-même ont contribué à bouleverser radicalement les programmes féminins de l'ancienne Radio Luxembourg. Désormais les témoignages vécus par des auditrices sont préférés aux conseils pédagogiques, aux livres de recette et aux arts de vivre. La mise en scène romancée des sentiments est écartée au profit de la description réaliste des difficultés rencontrées par les personnes dans leur vie privée. Les programmeurs de RTL entreprennent ainsi d'associer dans un même programme la plainte de l'auditeur, le direct téléphonique, le discours psychanalytique et une conception nouvelle de l'identité féminine.

## De Ménie Grégoire à Ni putes ni Soumises et à Voix de femmes. Continuités et discontinuités radicales

Dans un cas comme dans l'autre, la structure fondamentale de la sollicitation et de la réception de la plainte est la même : des personnes exposent pour la première fois par écrit à un tiers, autre qu'à l'institution judiciaire, des drames privés. Par ailleurs, autre trait commun et non des moindres, le courrier est très majoritairement féminin et l'origine sociale est massivement populaire.

Ensuite, les femmes qui se sont adressées à l'émission de Ménie Grégoire dans les années 60 et 70 et celles qui ont écrit à NPNS et VDF dans les années 90 et 2000 relatent nominativement et publiquement en tant que femme des disputes et des violences domestiques, ainsi que les conditions d'y mettre fin par le recours à autrui ; autrement dit elles ont sollicité une institution reconnue située en dehors (et donc d'une certaine manière en opposition) de la famille et de la communauté d'origine, que celle-ci soit sociale ou nationale. Ensuite, dans les deux cas, les moments d'exposition de douleurs personnelles ne sont pas le résultat d'une sollicitation externe ou d'une construction d'un système argumentatif par procuration (avocat ou psychologue qui relate les problèmes de leur client ou de leur patient). Cette configuration permet ainsi de relater, au plus près des pratiques, les conditions d'existence privée et publique de femmes et de jeunes filles. Enfin, pour le dispositif radiophonique comme pour l'association, l'opération symbolique consistant à convertir une souffrance privée en cause collective est identique : désingulariser le cas pour en faire un référence universelle ou universalisable. Les deux périodes historiques sont liés par un air de famille incontestable. Celui-ci trouve sa traduction dans deux phénomènes importants et semblables: le poids et le rôle des médias dans la publicisation des souffrances privées et de causes collectives et l'identification entre, d'une part, l'animatrice de radio et les femmes qui se sont adressées à elle, et d'autre part les animatrices de NPNS et les femmes et les jeunes filles qui leur ont demandés de l'aide. Dans ce dernier cas l'identification est presque totale car elle réside dans le langage, les formules, les modes d'interpellation, le choix des vêtements portés, l'origine sociale et nationale, la couleur de la peau, etc. Méné Grégoire et NPNS, a plus de vingt ans de différence ont, par leurs initiatives, contribuées rendre publique des débats sur la condition des femmes dans les classes populaires, qu'elles soient immigrées ou non. On le voit, l'intérêt de comparer ces courriers produit à des époques différentes et par des populations à la fois semblables et différentes (en particulier sous le rapport de la nationalité et de l'origine nationale), réside dans la recherche de variations mais aussi et surtout, de notre point de vue, dans la recherche d'invariants. Que nous disent les distinctions et les affinités sur les contextes historiques et sur les enjeux qui leur sont liés ? Les modes collectifs de généralisation (l'association, le droit, les médias, les syndicats, etc.) ont-ils pu se déployer de façon identique ou, au contraire, ont-ils été inégalement efficaces selon les groupes nationaux ? Les dispositifs d'universalisation de modèles d'émancipation et de bonheur conjugal se sont-ils imposés à tous les secteurs de la société ou différemment selon les étrangers et le reste de la population française ? Autant de questions qu'il nous faut d'avantage problématiser.

Avant d'entrer dans le vif de la comparaison entre ces deux types de courriers, ceux envoyés à Méné Grégoire et ceux adressés à VDF et NPNS, il nous faut rendre compte de ce que fut et de ce qu'a permis l'émission de Méné Grégoire pendant une dizaine d'années. Lors de sa période de grande notoriété (de 1967 à 1978), ce sont des dizaines de milliers de femmes principalement

issues des classes populaires qui, par l'écriture, ont exposé à Mémie Grégoire des plaintes et des souffrances personnelles. C'est dans le cadre des profonds bouleversements culturels et juridiques qui ont affecté le paysage familial en France dans les années 1960 et 1970, que cette entreprise inédite de recueil et de traitement de drames privés a produit un de ses effets les plus significatifs : l'éclosion d'une parole et de revendications féminines toutes liées à une redistribution des rôles traditionnellement attachés aux femmes et aux hommes au sein de l'institution matrimoniale. L'apparition de cette revendication, ses modes d'appropriation et d'imposition, ainsi que ses effets pratiques sur les modèles d'identifications traditionnels sont, dans ce courrier, aisément perceptibles parce que souvent décrits avec une relative précision. Ces lettres exposent des thèmes que rythment le temps de l'émission et les enjeux du moment en matière de famille, de sentiments amoureux et de violences conjugales. Ainsi, les lettres envoyées lors des premières années de l'émission sont très nettement dominées par des questions se rapportant principalement à une remise en cause des rôles conjugaux. Pour les rédactrices, ce qui perd de sa légitimité, ce n'est pas tant l'idée de la famille ou du mariage, ce sont les normes alors en cours qui, de plus en plus, deviennent incapables de prescrire sans suspicion les habituelles conduites. Cette incapacité se traduit, pour la première fois, par l'expression d'une dénonciation publique, faite en personne et à la première personne auprès du dispositif radiophonique, de conditions d'existences matrimoniales jugées de plus en plus inadmissibles. Ce n'est pas à la suite d'une protestation politique ou d'une politisation de sa condition de femme dominée que s'est introduite, dans les milieux populaires, l'idée moderne (ou bourgeoise) du bonheur, mais bien au travers de crises conjugales, souvent violentes. L'enjeu n'est pas seulement la famille, il y va aussi de la vie même des personnes. La souffrance dans la solitude, et le danger pour sa vie, sont les deux caractéristiques principales. Écoutons Françoise, employée de commerce, qui écrivait en mars 1970 à Mémie Grégoire la lettre suivante.

Je ne sais comment vous expliquer, j'ai les nerfs à bout. Je me suis mariée à 20 ans, mon mari ayant 19 ans (j'attendais un enfant) au bout de deux ans de mariage ma vie était un enfer, maîtresse sur maîtresse et ne travaillant pas. Alors j'ai demandé le divorce et 6 mois après tout était fini (...) Un jour le hasard me remit en présence de mon ex-mari et ce dernier semblait avoir changé. Et un jour il me demanda à reprendre la vie commune, j'acceptais surtout pour le gosse. Les premiers temps tout semblait aller, mais petit à petit, il a fait un cercle autour de moi et maintenant je suis sa bonne, battue, humiliée et en plus, je l'ai découvert par la suite, il avait une maîtresse et cette dernière est restée avec lui jusqu'à la naissance de leur enfant, mais ensuite elle a trouvé à se marier et est repartie en lui laissant le gosse. En ce moment c'est sa mère qui l'élève, moi je refuse alors il vient s'en prendre à notre enfant aussi. Et plus personne ne m'aide. C'est un monstre. Il me dit qu'il veut que j'arrive à me suicider (...). On ne se parle pas. J'ai essayé de me chercher une place nourrie logée et si je pouvais avoir ma fille, mais dans la ville c'est un monsieur connu et je ne peux pas (...). Je vais très vite Mémie pour écrire car il n'est jamais très longtemps absent de la maison. Pour partir je n'ai pas d'argent, j'en ai seulement pour faire à manger. Que vais-je devenir j'ai 28 ans. Et il est capable à tout, il faudrait que j'arrive à quitter la ville et j'ai personne aidez-moi, personne ne sait mon désespoir.

## Quand la radio portait la plainte au dehors

En fait, et le courrier que nous avons étudié<sup>3</sup> le montre chronologiquement et sociologiquement, c'est à la suite de drames familiaux et de désaccords profonds sur la définition du couple, obligeant à une posture réflexive, que finit par s'imposer une double nécessité : celle, d'une part, de soumettre les relations conjugales à d'autres principes de justice explicitement codifiés ; et celle, d'autre part, d'avoir le droit juridique et moral « d'être heureux en ménage ». Sensiblement, au fil de l'émission, la plainte conjugale va se modifier. Lors de la deuxième période (1975-1979) celle-ci ne va plus porter sur l'irresponsabilité des hommes dont l'effet premier est d'entraîner la perte des avantages collectifs associés à la structure familiale (protection, lutte contre la précarité, identité, affection, etc.). Elle va viser, pour l'essentiel, à une réévaluation des liens d'attachements conjugaux dont les bénéfices sont très inégalement partagés. Aussi, le discours de l'animatrice et les effets sociaux du dispositif radiophonique associés aux critiques sociales des féministes vont à la fois singulariser et politiser la plainte féminine. Dorénavant, celle-ci contiendra une nouvelle obligation ou une nouvelle exigence portant sur deux domaines fondamentaux présentés comme intimement liés car se conditionnant l'un l'autre : l'entente sexuelle, c'est-à-dire le « droit d'avoir du plaisir » et un libre exercice de la parole. Plaisirs partagés du corps et attention aux soucis de l'autre sont des « réclamations », pour employer l'expression d'une rédactrice, qui n'ont put advenir qu'à la suite d'un travail quotidien sur plusieurs années, de déculpabilisation et de réordonnement de la relation entre l'intériorité féminine, l'espace privé et le monde extérieur. Ce processus, par ce qu'il concernait le cœur des rapports personnels, a obligé à évoquer et à poser explicitement la responsabilité individuelle des auteurs de cette violence conjugale. Cette déprivatisation de la violence constituait du même coup celle-ci en problème qui ne pouvait plus être méconnu par le droit. L'enjeu n'était pas seulement de réunir les conditions pour que la violence conjugale soit saisie par le législateur et devienne ainsi une préoccupation de l'Etat. Il s'agissait dans le même mouvement d'introduire le droit comme un nouveau mode de régulation des relations familiales et conjugales et de disqualifier le sentiment de culpabilité qui avait, jusque là, préservé l'irresponsabilité de l'époux en matière de violence et de soucis domestiques. C'est dans cette configuration générale que s'est universalisé et imposé au sein de la sphère privée, un droit légitime au bonheur. Le dispositif radiophonique a été un vecteur fondamental de diffusion de cette nouvelle revendication. Mais il s'est gardé de la présenter comme une nécessité culturelle devant se déployer contre ou en dehors du cadre de la famille. Au contraire. Toute la spécificité et l'originalité de cette expérience a résidé dans le fait de maintenir ensemble ce qui était par ailleurs proposé à une séparation radicale : l'idée de bonheur personnel ne devait pas aller à l'encontre de l'idée de famille entendue comme espace primordial de références symboliques et de défense d'intérêts communs. C'est dans cette perspective que les thèmes du « dialogue » et de la « communication », qui vont faire massivement leur apparition lors de la seconde période de l'émission, doivent être interprétés. Ils n'ont pas été mobilisés comme de nouveaux « instruments » de l'aliénation féminine mais bien plutôt, alternativement ou successivement, comme une possibilité de désengagement temporaire de la relation conjugale par le haut (redevenir le personnage central de son histoire : « maintenant je veux vivre pour

<sup>3</sup> Pour une analyse de ce courrier on se reportera à Dominique Cardon, *Smaïn Laacher, L'intimité radiophonique. L'émission de Menie Grégoire (1967-1981)*, éditions Les Archives contemporaines d'Indre-et-Loire, octobre 1994 ; Dominique Cardon, *Smaïn Laacher, « Les confidences des Françaises à Menie Grégoire »*, *Sciences humaines*, n° 53, août-septembre 1995 ; Dominique Cardon, *Smaïn Laacher, « Usages radiophoniques de la psychologie »*, *L'école des parents, hors série n°1*, 2001. S. Laacher (avec Dominique Cardon), « *Scrivere all'amica delle onde: le lettere alla trasmissione radiofonica di Menie Grégoire (1967-1981)* », in Anna Iuso & Quinto Antonelli (sous la direction), *Scrivere agli idoli*, Museo storico in Trento, Trento, 2008.

moi »), ou alors en tant que procédures de pacification et de déconflictualisation des relations (« il refuse la discussion, s'en va et compte que le temps travaillera pour lui »).

Pour les rédactrices, de loin les plus nombreuses, qui n'envisagent pas un désengagement radical d'avec les attaches conjugales et familiales, l'introduction du langage juridique, tout comme une familiarité plus grande aux expressions qui évoquent et qui avouent d'autres perspectives existentielles (« vivre l'amour sans culpabilité », « être en accord avec soi-même », « prendre les décisions de sa vie », etc.), signifie que la question du dilemme n'est plus celle du choix de la victime, mais bien plutôt comment envisager une interprétation et une solution qui s'écartent de la morale et des conventions féminines traditionnelles. Cette intrusion du droit dans l'existence des personnes à la faveur d'une crise conjugale a pour effet fondamental d'opérer une distinction franche et irréversible entre soi et autrui, en un mot de desserrer des liens qui apparaissent comme naturels, en particulier ceux qui étaient fondés sur la division sexuelle du travail et sur la division du travail sexuel. Ce qui s'apprend et se renforce au fil de la crise, de moins en moins domestique et de plus en plus publique, c'est un discernement des droits de chacun, une reconsidération des principes d'égalité. Mais le droit, si important soit-il, ne suffit pas, à lui seul, à imposer une nouvelle idée de la justice, qui présupposerait une morale de l'égalité. Encore fallait-il que les anciennes interprétations portant sur la condition féminine soient très fortement remises en cause. Sur ce terrain, le droit s'est appuyé sur un travail préalable de contestation culturelle dont l'enjeu pouvait se résumer ainsi : une plus grande justice sexuelle était possible et nécessaire au sein d'un idéal conjugal plus équilibré et plus respectueux des droits et de l'autonomie des personnes. Autrement dit, le don de soi est de moins en moins lié à une éthique de la responsabilité, l'un et l'autre deviennent deux morales séparées ; non plus une seule et même condition d'existence, mais deux temps possédant leurs raisons et leurs exigences, leurs propres rythmes. Deux temps devenus deux postures qui ne se confondent plus parce qu'elles sont assumées ou consciemment choisies. C'est lorsque ces revendications semblaient définitivement acquises et que leur inscription dans le paysage juridique semblait garantir leur éternité que l'émission de Ménie Grégoire s'est arrêtée. Elle avait rempli, au profit des femmes des classes populaires, sa vocation d'imposition d'un nouveau droit au bonheur conjugal et familial. En 1981, dernière année de l'émission, le courrier peu nombreux ne traitait plus que de thèmes économiques et sociaux (chômage, logement, formation, pouvoir d'achat, etc.). Dans l'échantillon de 1000 lettres qui a servi à notre travail, le codage avait porté, entre autre, sur l'identification des coordonnées sociales et civiles des rédacteurs et des rédactrices. Dans ce courrier il n'y a quasiment aucune femme étrangère ou d'origine étrangère issue du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne qui se soit adressée à l'animatrice. Les seules femmes étrangères provenaient d'Italie, de Belgique et d'Espagne. Les quelques Maghrébins (principalement des Algériens) présents dans ce courrier étaient des hommes mariés à des Françaises et ce sont ces dernières qui écrivaient à Ménie Grégoire, jamais leur époux.

Il est vrai que la période qui va de 1967 à 1978 est, comme nous l'avons mentionné, une période de transition démographique au sein de la population étrangère : l'émission de Ménie Grégoire décline en audience et en intérêt sociologique et politique au moment même où l'immigration entame sa féminisation. Cependant, au moins pour les femmes qui disposaient d'une relative liberté et d'autonomie dans leurs goûts et leurs choix culturels, l'écoute et l'écriture nécessitait aussi une disposition symbolique dont la majorité des femmes maghrébines et africaines d'alors étaient dépourvues : celle d'une identification spontanée à une communauté imaginaire de femmes souffrantes et victimes appartenant à la même société et à la même nation.

## L'écriture des femmes invisibles

Le contexte social et historique dans lequel naissent les associations qui vont venir en aide aux femmes et aux jeunes filles étrangères et d'origine étrangère est profondément différent de celui qu'ont connu les femmes qui se sont adressées à l'animatrice de radio. « En France le premier foyer pour "femmes battues" - foyer Flora-Tristan - ouvre en 1978. Mais la multiplication des centres d'écoute ou d'accueil spécialisés n'aura lieu, avec l'attribution de subventions publiques, qu'à la fin des années 1980, alors que le féminisme, avec l'arrivée de la gauche au pouvoir, s'est institutionnalisé. 1989 sera une année charnière : réalisation de la première campagne officielle de lutte contre les violences conjugales ; création d'une permanence téléphonique ; mise en place des commissions départementales d'action contre les violences faites aux femmes (...) A partir de 1992, des crédits spécifiques sont dégagés pour confier au secteur associatif l'aide aux victimes de violences »<sup>4</sup>. Les modifications législatives qui auront lieu de 1994 à 2005 vont, au moins en droit, dans le sens d'un renforcement des infractions se rapportant aux violences à l'égard des femmes : éviction du conjoint violent du domicile conjugal, pénalisation des conjoints violeurs, circonstances aggravantes aux Pacsés et aux ex-conjoints, etc. Ainsi, lorsque apparaissent des associations telles que Voix de Femmes (en 1998) ou Ni putes Ni soumises (en 2002), la violence envers les femmes en général est déjà un problème et en enjeu national, un souci du législateur et une thématique médiatique. L'heure n'est plus, comme dans les années 60 et 70, à la revendication féminine pour une équité des échanges au sein du couple mais à celui de l'urgente protection des femmes violentées et à la rupture du silence sur ce sujet. Les femmes et les jeunes filles qui écrivent à VDF et à NPNS sur la période 1998-2005 ont entre 17 et 28 ans. Dans leur très grande majorité elles sont nées et ont effectuée toute leur scolarité en France. Familières aux nouvelles technologies de communication, leur courrier en porte la trace par le nombre de sollicitations envoyées par email ou par SMS, ou de numéros de téléphone portable fournis pour être jointes. Mais les associations qui leur viennent en aide sont loin d'être semblables. Si elles ont comme activité commune l'aide aux femmes victimes de toutes formes de violence, VDF et NPNS ne partagent pas la même identité sociale, n'ont pas la même vision de ce qu'est une « victime » et des conditions de sa prise en charge. Par ailleurs, si elles agissent toutes deux au sein et auprès des mêmes populations, leur degré de spécialisation et de compétence est fortement inégal. Enfin, et cet aspect est d'une grande importance politique, elles entretiennent une relation radicalement différente aux divers dispositifs de publicisation de la violence domestique et sociale comme les médias, les intellectuels, les journalistes, les élus, etc.

C'est à la fin des années 90 que fut créée VDF par une jeune femme qui fut elle-même victime d'un mariage forcé. Lors de cette décennie, les débats sur ce thème sont d'une extrême discrétion. Les dénonciations portent essentiellement sur les codes de la famille, le fondamentalisme musulman, et les violences faites aux femmes étrangères dans leurs pays d'origine. Le mariage forcé n'est pas encore un thème de controverses publiques et politiques. Ce que confirme Christine Jama<sup>5</sup>.

En 1998, on nous disait surtout n'en parlez pas vous allez stigmatiser. En 1999, j'ai appelé SOS racisme pour leur demander des renseignements. Je suis tombé sur quelqu'un qui m'a dit : "ne parlez pas de ces cas là, vous allez faire monter le racisme, vous allez stigmatiser". Avant les années 2000, on nous disait qu'il ne

<sup>4</sup> Maryse Jaspard, « Les violences conjugales en Europe », in *Le livre noir de la condition des femmes*, dirigé par Christine Ockrent, XO éditions, p. 301.

<sup>5</sup> Christine Jama est juriste à Voix de Femmes.

fallait surtout pas en parler. Cette histoire de stigmatisation est encore très forte. Parce qu'elle est réelle.

D'emblée, ce qui est au cœur de l'identité de cette association spécialisée dans la prévention (notamment par la mobilisation de l'école et des assistantes sociales) et la lutte contre le mariage forcé, c'est le professionnalisme, c'est-à-dire le contraire du bénévolat. Les victimes doivent être « professionnellement » prises en charge et non faire l'objet de compassion aléatoire ou d'interventions discontinues et approximatives.

L'identité de NPNS se structure différemment. Avant d'être une association comme VDF, NPNS est d'abord une association politique, elle-même enjeu de disputes politiques. La politique ne fut pas une dimension supplémentaire qui s'est constituée et imposée au fil de ses activités ; la politique ou la politisation de la violence et de la souffrance sociale à l'égard des femmes et des jeunes filles est à l'origine de la création de NPNS. En témoignent ses liens organiques avec SOS racisme et le Parti socialiste. Historiquement tout se passe comme si le thème de la violence des « filles dans les quartiers », bien réel, ne pouvait accéder à l'espace public et devenir un sujet digne d'intérêt national que s'il s'instaurait une division intellectuelle du travail militant entre NPNS et le Parti socialiste (et avec certaines personnalités plus que d'autres : Julien Dray, Harlem Désir, Malek Boutih, etc.). Pour la gauche, mais aussi pour la droite, le rappel des grands principes de la République et de ses valeurs ainsi que la dénonciation du scandale moral ; aux militantes de NPNS médiatiquement les plus en vues, issues de l'immigration algérienne, la mise en scène de la violence sociale et des victimes emblématiques. Aux uns, la hauteur de point de vue, la compréhension des enjeux et l'indignation d'Etat. Aux autres, l'exposition de l'exaspération et de la souffrance nue dans les espaces de relégation. On comprend alors aisément la différence qui structure le rapport pratique et quotidien aux victimes de ces deux associations.

Pour VDF, aussitôt la réception du courrier envoyé par des jeunes filles ou par un tiers, une réponse est formulée. Celle-ci est d'ailleurs envisagée comme le premier « geste » qui va enclencher la relation et la construction de la confiance. Cette politique a prévalu dès la création de l'association. Il en va différemment pour NPNS. L'important courrier reçu par l'association dès sa création officielle est un effet direct de sa notoriété médiatique : « On recevait un sac de la poste par jour. On a jeté pas mal de lettres. On ne s'est même pas rendu compte de ce qu'on recevait. A l'époque, c'est à Loubna qu'on envoyait les courriers, elle représentait cette image de la jeune fille issue de l'immigration » (Safia Lebdi)<sup>6</sup>. L'écoute téléphonique accompagnée de fiches permettant de répondre et de suivre les sollicitations des appelants se mettra en place au début de l'année 2004.

## Du privé au public

Mais c'est surtout sur la définition de la victime et les conditions de sa prise en charge que NPNS se différencie de VDF et des autres associations spécialisées contre les mutilations sexuelles, le mariage forcé et les violences conjugales et familiales. En effet, la première action publique de NPNS s'inscrira dans le registre de la dénonciation politique du sort réservé aux « femmes des quartiers ». La figure de la victime est absente de la rhétorique militante de l'association. Si déjà, en 2002, les débats et les oppositions au sein de l'association, principalement sur le rôle de la religion musulmane et des traditions en terre d'immigration, s'appuient sur des témoignages de jeunes filles originaires d'Afrique subsaharienne et d'Afrique du Nord qui ont subi des mariages forcés ou des

<sup>6</sup> Safia Lebdi a été membre fondateur de NPNS et vice présidente de l'association de 2003 à 2007.

mutilations sexuelles, ces controverses ne sont pas directement liées aux formes et aux modalités d'interventions auprès des populations concernées et à la mise en place de dispositifs d'aide et de protection. La relation aux victimes n'est pas institutionnelle mais quasi personnelle.

En réalité, et à bien des égards de façon homologue à l'émission de Mémie Grégoire, si dans les premiers moments de son existence, NPNS ne fait quasiment rien (ou si peu) en matière d'aide aux victimes, l'association participe néanmoins et de manière tout à fait inédite, essentiellement auprès et au bénéfice de femmes démunies de tout pouvoir social, à discréditer la violence privée, en donnant la parole et une voix à celles sur lesquelles elle s'exerçait. La production d'une critique sur la domination et la violence faite aux femmes se construisait, cette fois-ci, à partir du point de vue de ces dernières. C'est au retour de la marche de 2003 que l'on voit s'esquisser une problématique sur les victimes. L'association fait cinq propositions qu'elle médiatise sans difficulté : édition d'un guide d'éducation au respect, la mise à disposition de logements d'urgence, création de dix sites pilotes, organisation de séminaires de formation, accueil spécifique dans les commissariats. Mais c'est avant tout à la fin de l'année 2003 et au début de l'année 2004, à la suite d'une très forte sollicitation des personnes qui écrivent ou qui téléphonent à l'association, conjuguée à un intérêt quasi quotidien des médias pour ses activités, que la figure de la jeune fille et des femmes des « cités » va devenir une préoccupation sociale et non plus seulement politique ou discursive. L'impact politique et médiatique de NPNS (au moins jusqu'en 2005) n'a pas résidé dans le caractère nouveau de ses propositions en matière de lutte contre les violences envers les femmes, ou dans l'élaboration d'une stratégie politique et sociale ayant pour objectif de désenclaver territorialement la violence sociale qui a cours dans les lieux où vivent en majorité des populations immigrées ou perçues comme telles. Cette stratégie aurait nécessité une analyse préalable des processus de communautarisation des territoires et de contrôle territorial des déplacements des femmes au sein de ces mêmes territoires. C'est dans cette configuration générale que doivent être situées et que prennent tout leur sens une certaine morale religieuse et la justification de certaines pratiques traditionnelles lorsqu'il s'agit de définir la valeur privée et publique des femmes et des sanctions individuelles et collectives lorsqu'elles s'écartent des normes dominantes du groupe. Ce n'est donc pas sur le terrain de la lutte des idées et des anticipations politiques que s'est construite la notoriété nationale et internationale de NPNS. Cette notoriété, NPNS la doit essentiellement à deux facteurs : la mise en scène publique de la victime exemplaire et universelle possédant un nom, un visage et une voix ainsi que l'existence d'une coïncidence des intérêts entre NPNS et le monde médiatique, toute obédience idéologique confondue. Ce dernier, au-delà même de son engouement pour ces nouvelles populations longtemps ignorées, a indéniablement, au nom de l'idéal républicain, participé de façon décisive à imposer et à défendre idéologiquement, plus que tout autre dispositif de généralisation des drames privés, la figure de la « jeune fille arabe » qu'il n'avait jamais vu ni entendue (ou voulu entendre). Sans aucun doute, Sohane Benziane, qui avait 17 ans lorsqu'elle fut découverte dans un local à poubelles de la cité Balzac à Vitry-sur-Seine en octobre 2002, très gravement brûlée par un jeune de 19 ans qui avait prémédité son geste, et qui décèdera quelques semaines plus tard<sup>7</sup>, est devenue le symbole des douleurs et de la violence que subissent de nombreuses femmes et jeunes filles dans ces espaces

<sup>7</sup> « La marche des femmes des quartiers contre les ghettos et pour l'égalité » a été organisée à la mémoire de Sohane. Cette marche qui traversa la France en Février 2003 pour se terminer par une manifestation à Paris le 8 mars contre les violences machistes a grandement contribué à la naissance et à la reconnaissance de Ni putes Ni Soumises.



d'immigrés pour immigrés. Une autre jeune femme, cette fois-ci symbole vivant, Samira Bellil, auteure de *Dans l'enfer des tournantes*, publié en 2003 chez Denoël, ouvre le débat sur les viols collectifs. C'est elle qui pendant de nombreux mois, ici et là lors des meetings et des marches, va symboliser l'inacceptable, la colère et la révolte. Elle « touchait tout le monde », même, et on serait tenté de dire surtout, les journalistes pour des raisons liées aux intérêts de cet univers professionnel. Il n'est pas exagéré de soutenir que les médias ont marqué une absolue indifférence pour les luttes quotidiennes et sans démonstration spectaculaire des femmes et des jeunes filles issues de l'immigration contre toutes formes de violence pour privilégier, presque sans limite ni précaution intellectuelle, l'image et le témoignage extraordinaires. NPNS, à bien des égards, à rempli la vocation dévolue traditionnellement aux agences de communication et de casting : « fournir » des personnes et des personnages susceptibles d'inscrire leur « vie », leur « drame » et leur « aveu » dans les plages horaires appropriées d'émissions de télévision ou dans les « enquêtes » de journaux et d'hebdomadaires à grand tirage (demande typique d'un journaliste de télévision s'adressant à NPNS : « on a un créneau pour parler des filles qui se font recoudre l'hymen, on aurait besoin de cas intéressants et de témoignages »)<sup>8</sup>.

## Une plainte de plus en plus publique

On voit sans difficulté ce qui sépare les associations Ni Putes ni Soumises et Voix de Femmes du dispositif radiophonique animé par Mémie Grégoire. Pour cette dernière, les différentes formes de demandes que les auditrices formulaient à destination de l'animatrice étaient, pour l'essentiel, de l'expertise (comment le faire ?), du conseil (qu'est ce que je dois faire ?) et de l'appel à l'aide. Toutes années confondues, la sollicitation la plus importante fut celle de l'expertise. Ce qui correspondait historiquement à l'apparition et à la propagation de nouveaux modèles sexuels et conjugaux et à la mise en place d'un nouvel ethos psychologique et d'une nouvelle dignité féminine. Tel n'est pas le cas avec NPNS et VDF qui sont toutes deux, et dès leur existence, dans la réception de demandes caractérisées par l'urgence des situations : « Je fais appel à vous car ma situation est des plus urgentes, il y a danger dans ma situation actuelle », « Je vous écris parce que je n'en peux plus », « Je vous en prie il faut me venir en aide », « Pourriez vous recevoir Leïla en urgence car elle est très inquiète et nous aussi », etc. C'est bien cette nécessité d'agir vite, sans délai ni retard, avec peu ou pas d'information sur ce qu'il est possible de faire ou de ne pas faire, qui explique que le thème de la sexualité soit absent dans le courrier envoyé à NPNS et VDF.

Au temps de Mémie Grégoire se disputent deux modèles de l'émancipation féminine, l'un bourgeois (celui incarné par l'animatrice radiophonique), revendiquant une redéfinition des rôles sociaux, domestiques et sexuels dans le sens d'une plus grande égalité entre les hommes et les femmes mais dans le cadre d'un couple et d'une famille démocratique ; l'autre féminisme, un féminisme radical portant sa critique sur les fondements anthropologiques qui structurent les rapports de domination homme-femme et dont la famille et le couple sont deux puissants

<sup>8</sup> Sans nul doute qu'une partie de la rancœur, à l'égard de NPNS, des autres associations luttant, bien souvent dans des conditions de pénurie de moyens matériels et financiers, contre toutes les formes de violences faites aux femmes, vient du fait d'un sentiment assez largement partagé : celui de la détention par NPNS d'un monopole illégitime de la définition des conditions d'existence privées et publiques des femmes qui habitent dans les quartiers pauvres majoritairement peuplés d'immigré(e)s. Entre une surmédiation de l'association, faisant d'elle une machine fictive à produire du secours et de la protection comme nulle autre association, et la réalité de sa présence plutôt distante et discontinue auprès des victimes (accueil, hébergement, etc.), l'écart ne pouvait pas échapper bien longtemps aux nombreuses associations, grandes et petites. Cet écart a été interprété par ces dernières comme le choix caché d'un engagement exclusif dans la politique et les honneurs légitimés par les médias et de nombreux élus de droite et de gauche au nom de la lutte contre la violence faite aux femmes dans les « quartiers ».

mécanismes de reproduction de cette domination. Pour l'ensemble du courrier reçu par NPNS et VDF, l'enjeu premier est de déplacer l'état de violence de la sphère privée à l'espace public ; c'est détruire la légitimité de l'espace du secret qui est un espace de l'exercice entre soi de la violence conjugale et familiale ou du harcèlement moral, en particulier lorsqu'il s'agit de mariage forcé. Dans l'espace public, il n'y aura plus un pôle du vrai, celui du dominant, mais deux pôles du vrai. La publicisation de la plainte de ces centaines de jeunes femmes doit donc s'interpréter comme le refus de l'enfer à huis clos pour lui substituer la recherche d'un Tiers qui restituera à chacun son dû. La figure du Tiers (commissariat de police, procureur, association, institution judiciaire, « juge communautaire », etc.) a pour vocation fondamentale de distribuer les torts car sans elle, il y a tort envers l'une et l'autre partie. Mais comme au temps de Ménie Grégoire et des milliers de femmes des classes populaires qui l'ont sollicitée, ce que les unes et les autres veulent à tout prix préserver après en avoir modifié la forme et le système de relations, c'est l'institution matrimoniale et familiale. Point de présent ni d'avenir quand on est une femme de culture ou de confession musulmane en dehors du mariage (qu'il soit civil ou religieux) et de la famille avec des enfants qui lui donnent tout son sens et sa raison d'être.

Ces multiples dimensions ne sont jamais abordées, ou à peine, dans les débats actuels sur le statut et la condition privée et publique des femmes étrangères ou d'origine étrangère. Ce qui domine très nettement, ce sont des controverses sur ce qu'il faut intellectuellement et moralement penser de la violence, de la laïcité, du voile islamique, de la virginité, etc., quand ces phénomènes attestent (ou n'attestent pas) de l'identité des personnes et de leur appartenance à certains groupes sociaux ou nationaux. Une compréhension de la pratique des personnes (en situation d'exception ou non) nécessite précisément de s'écarter d'un intellectualisme, dont la logique quasi caricaturale lorsqu'il s'agit des populations immigrées, conduit à mettre au fondement de la pratique analysée, à travers des représentations (des mots, des théories, des formules, des expressions, etc.), ce qui est d'abord le rapport aux immigré(e)s et au monde social du chercheur ou de l'observateur.

Il suffirait, sur ce thème, de reprendre les positions et les oppositions les plus marquées et les plus en vue pour montrer à quel point les débats sont avant tout des débats intellectuels pour faire triompher la bonne théorie : doit-on « défendre » (car c'est bien de cela qu'il s'agit encore et toujours) les femmes immigrées ou d'origine immigrée contre les violences qui leur sont faites à partir d'une position théorique privilégiant la catégorie de la race et du racisme (et donc se ranger du côté de la victime, quelque soit son sexe, définie avant tout par sa condition de victime du racisme), ou d'une position théorique privilégiant le sexisme (et donc de faire de la violence des hommes immigrés et issus de l'immigration une population ayant en commun une culture de la violence sexiste). Une des procédures pour ne pas se laisser enfermer dans cette fausse alternative c'est de prendre, pour comprendre, les personnes comme elles sont, c'est-à-dire d'abandonner le point de vue divin (autrement dit unique) de l'observateur, au profit d'une pluralité de point de vue qui produisent l'ambivalence et la complexité de l'existence humaine.

## Conclusion

La question de l'identité féminine pour le courrier que nous avons étudié s'est d'abord imposée, pour de nombreuses rédactrices, par l'expérience et le détour de la violence ; c'est cette dernière qui a rendu, par la force des choses, illégitime un état devenu petit à petit insupportable. Cette violence répétée a tout simplement permis des changements d'optique et de perspectives. Ce qui tend à devenir

une nouvelle vérité, c'est la nécessaire réévaluation des relations entre soi et ceux auxquels on est lié par l'amour ou par le sang. Ces lettres décrivent des moments biographiques qui sont autant de moments de mise en ordre de son identité féminine et plus largement de son existence. On n'écrit pas seulement à Ni putes Ni soumises ou à Voix de Femmes pour leur livrer ce qui fut longtemps indicible. L'écriture joue ici comme un rappel à l'ordre : elle fait les comptes, elle se demande si une action est morale ou immorale, elle dit la loi, elle tente de tracer une relation qui serait enfin apaisée et respectueuse entre la femme et l'homme. Ce faisant et à sa manière, cette écriture sur soi dresse les intérêts et les besoins de chacun, conduit inmanquablement à des révisions éthiques, comme celle de l'abandon de l'abnégation pour celle de la responsabilité. Les femmes étrangères et d'origine étrangère qui subissent des violences ne font pas appel, dans leur grande majorité, à leur communauté d'origine pour s'en dégager. Elles sollicitent, quand les conditions le permettent, un autrui qui, pour le thème qui nous a préoccupé ici, s'incarne majoritairement dans la figure du droit ou dans celle d'institutions de protection. Sans aucun doute la difficulté principale réside-t-elle dans le fait qu'il est plus aléatoire, plus improbable de placer le droit de son côté lorsqu'on est une femme étrangère et d'origine étrangère et de participer à la transformation de sa souffrance en une cause collective, que de se retourner vers sa communauté d'origine (c'est-à-dire de sa religion et son modèle de la féminité légitime) qui ne lui assurera qu'un retour à l'ordre ancien. Ces femmes ne sont pas condamnées parce que femmes des autres, au malheur perpétuel. Leur sort est lié à celui de toutes les autres femmes quelle que soit leur origine, leur statut ou la couleur de leur peau. Ce qui rend particulièrement urgent la lutte pour l'égalité dans toutes les sphères de la société. Le malheur serait que l'Etat et ses institutions « oublient » de participer à la concrétisation de cet impératif. Quant aux sciences sociales, et plus particulièrement la recherche féministe, si elles ont indéniablement contribuées à une compréhension plus grande et plus fine des mécanismes de production et de reproduction des pratiques discriminatoires, de violence et d'exploitation à l'égard des femmes, elles seraient politiquement plus efficaces, lorsqu'il s'agit d'immigration et de leurs descendants, si elles entreprenaient quelques modifications paradigmatiques radicales. Un des changements majeurs serait de cesser de penser cette question de la violence faite aux femmes dans les univers populaires immigrés non en termes d'« intégration » mais en terme infiniment plus opératoire de domination. Non pas la domination entendue comme entité hautement stabilisée, ou comme structure permanente se reproduisant à l'identique à l'abri des épreuves. Mais une domination qui s'inscrit et structure des univers dont l'une des caractéristiques est non pas leur immutabilité mais leur changement. Le temps est venu de déplacer la direction du regard sociologique afin de décrire et d'écrire sociologiquement non pas l'immigration, terme réducteur, mais la société telle qu'elle est, et dans cette société non pas la condition des immigrés mais bien plutôt de personnes douées d'une faculté d'action, bref comme des acteurs.

**Smaïn Laacher, Sociologue Centre d'étude  
des mouvements sociaux (cnrs-ehess)**